ICCAT-SALIDA
2021-08-05
S21-05905

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

ICCAT CICTA CICAA

COMISION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 5 août 2021

S.E.M. le Ministre de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement
chargé de la protection et de la gestion des écosystèmes
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
BB 9498, Boulevard Triomphal
Libreville
GABON

OBJET : LETTRE SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors du processus de prise de décisions qui s'est tenu en lieu et place de la réunion de la Commission en 2020, la Commission a noté des insuffisances en matière de déclaration et de mise en œuvre qui sont indiquées ci-dessous et dans le modèle de réponse ci-joint.

Lors du processus de prise de décisions de 2020, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et du rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2020 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances indiquées ci-dessous pour le Gabon :

- *Le Rapport annuel a été reçu tardivement (le 25 octobre 2020), certaines réponses pourraient être incomplètes.*
- *Les données de Tâche II n'ont pas été reçues.*
- *Les données sur les caractéristiques des flottilles de Tâche I n'ont pas été reçues.*
- *Rec. 16-14 : Les informations/données sur le programme d'observateurs n'ont pas été reçues (ST09).*
- *Rec. /18-06: Soumission tardive de la mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins.*
- *Rec. 18-05/19-05: Soumission tardive de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés.*

En outre, le Comité a noté que le Gabon n'avait pas répondu au courrier précédent du Président du COC faisant suite à la réunion de 2019. L'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut affaiblir les travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. La déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et ses Sous-commissions et Comités, et réduit l'efficacité du Comité d'application. Les listes des exigences en matière de déclaration, les formulaires de déclaration pertinents et les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT sont publiés tous les ans sur le site web de l'ICCAT à l'adresse:

https://www.iccat.int/en/SubmitCOMP.html
https://www.iccat.int/en/submitSTAT.html
https://www.iccat.int/en/RecRes.asp

La Commission demande au Gabon de répondre au présent courrier avant le **1er octobre 2021** et de compléter le modèle ci-joint (soumis de préférence en tant que document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par le Gabon pour rectifier les insuffisances indiquées. Je vous serais reconnaissant d'inclure toute réponse à mon précédent courrier, selon qu'il convient.

Pour toute question sur les questions soulevées dans le présent courrier, y compris toute demande d'explication plus détaillée sur ces questions, n'hésitez pas à me contacter par le biais du Secrétariat à info@ICCAT.int.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell

Président du Comité d'application

cc: R. Delgado, *Président de la Commission*

Questions d'application identifiées dans le processus par correspondance de 2020			
CPC: GABON			
CATÉGORIE	**QUESTION D'APPLICATION**	**MESURE CORRECTIVE PRISE OU PRÉVUE**	**DATE D'ENVOI DES DONNÉES/INFORMATIONS MANQUANTES (le cas échéant)**
Réponse à la lettre du Président du COC de l'année antérieure			
Rapport annuel	Le Rapport annuel a été reçu tardivement (le 25 octobre 2020), certaines réponses pourraient être incomplètes.		
Déclaration de données statistiques	Les données de Tâche II et sur les caractéristiques des flottilles n'ont pas été reçues.		
	Rec. 16-14 : Les informations/données sur le programme d'observateurs n'ont pas été reçues (à travers le formulaire ST09-DomObPrg.xlsx).		
Mesures de conservation et de gestion	Rec. /18-06: Soumission tardive de la mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins.		
	Rec. 18-05/19-05: Soumission tardive de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés.		
Limites de capture/quotas			
Autres questions	Absence de réponse à la lettre du Président du COC faisant suite à la réunion de 2019.		